



Année Scolaire **2018-2019**

SITE ABF Champagne-Ardenne

Veillez renvoyer la fiche à cette **adresse** :

**ABF CHAMPAGNE-ARDENNE
MEDIATHEQUE JEAN FALALA
AURORE SOHIER
2 RUE DES FUSELIERS
51100 REIMS**

DOSSIER D'INSCRIPTION A LA FORMATION ÉLÉMENTAIRE ABF

Identité:

NOM (Mlle, Mme, M) :

Prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

Adresse personnelle :

Téléphone :

@ (**Écrire très clairement**) :

Niveau d'études :

- | | | |
|--------------------|--------------------------|--------------------------|
| Niveau BEP | <input type="checkbox"/> | Précisez la spécialité : |
| Niveau CAP | <input type="checkbox"/> | Précisez la spécialité : |
| Niveau BAC ou DAEU | <input type="checkbox"/> | Précisez la spécialité : |
| Niveau BTS | <input type="checkbox"/> | Précisez la spécialité : |
| Niveau BAC + 2 | <input type="checkbox"/> | Précisez la spécialité : |
| Niveau BAC + 3 | <input type="checkbox"/> | Précisez la spécialité : |

Emploi:

- Emploi occupé :
- Nom et adresse de votre lieu travail :
- Nom de votre tuteur sur votre lieu de travail :
- Adresse mail et téléphone du tuteur :

Statut :

- Bénévole •
- Si vous êtes bénévole, travaillez-vous dans une association ?

- Si oui, laquelle ?
- Salarié en CDI temps plein •
 CDI temps partiel •
 CDD temps plein •
 CDD temps partiel •
- Contrat (CA, CAE, CIE...) •

Dans le cadre d'un **contrat temporaire**, préciser les dates de votre contrat :

Début : Fin :

Organisme dont la bibliothèque dépend : Mairie – Département – Association – Hôpital – Entreprise -
 École/Collège/Lycée - Autre (précisez) :

Votre formation est-elle prise en charge par cet organisme ? OUI NON

Nom et adresse de cet organisme :

@ :

Quelles sont les raisons qui motivent votre demande d'inscription à cette formation?

.....

.....

.....

.....

.....

Visa de l'employeur

Pour les autres stagiaires

Visa de l'organisme payeur:

Le titre décerné aux candidats qui satisfont aux épreuves de l'examen témoigne d'une formation professionnelle qualifiée. Il permet éventuellement de se présenter aux concours de la fonction publique. Il ne donne évidemment pas droit à l'attribution automatique d'un poste.



FORMATION D'AUXILIAIRE DE BIBLIOTHÈQUE

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DU STAGIAIRE

Année scolaire 2018-2019

Monsieur, Madame : _____

Nom – prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Tél : _____

@ : _____

Adresse professionnelle : _____

Tél. : _____

@ : _____

Site de formation ABF : _____

- **Le stagiaire s'engage à suivre la formation dans son intégralité et en cas d'absence, à prévenir le responsable de site et fournir les justificatifs correspondants. A partir de trois absences injustifiées, le candidat ne pourra pas se présenter à l'examen d'auxiliaire de bibliothèque.**
- Le stagiaire s'engage à rendre dans les délais impartis les travaux écrits comptant pour l'examen.

- Le stagiaire s'engage à remplir tous les questionnaires et/ou enquêtes distribués lors de la remise du titre ou envoyés ultérieurement par l'Association des Bibliothécaires de France concernant les emplois occupés après l'obtention du titre.

Le suivi de carrière de chaque stagiaire est exigé par la Commission nationale de la certification professionnelle, organisme délivrant la certification, afin que le titre d'Auxiliaire de bibliothèque reste homologué niveau V.

Fait à _____, le : _____

Signature :



Convention à retourner à la responsable du site de formation ABF :

Je soussigné(e) _____

Agissant en tant que : ⁽¹⁾ _____

de la collectivité, de l'association ou de l'organisme : _____

m'engage à prendre en charge⁽²⁾ la formation de _____

- **La totalité du coût de la formation "Auxiliaire de bibliothèques" soit 1200 €**
- Partiellement le coût de la formation pour un montant de _____ €

En cas de paiement individuel, le règlement sera effectué en 3 échéances maximum

par Mme, Mlle, M. ⁽²⁾ _____

en poste à titre (salarié) (bénévole) ⁽²⁾ à la Bibliothèque de : _____

depuis le : _____

J'ai bien noté que le coût de la formation s'élève à _____ €, dus en totalité même en cas d'abandon en cours d'année.

Ils sont à régler sous 90 jours à : L'Association des Bibliothécaires de France (ABF), 31 rue de Chabrol –

75010 Paris / **RIB de l'ABF :**

À régler par chèque postal ou bancaire à l'ordre de l'ABF ou par virement à :

ABF-Fonctionnement

Caisse d'Epargne Ile de France

Code banque 17515, Code guichet : 90000 - Compte N° 08612143885 Clé : 48

Ce coût est payable sur facture : ⁽³⁾

sur un exercice 2018 sur un exercice 2019 deux exercices 2018 et 2019

La totalité de la somme devra être perçue avant le 31 mai 2018, sous peine de non validation du titre.

Personne assurant le suivi financier :

Nom : _____ tél : _____

Fait à _____ le _____

Signature et cachet:

(1) Précisez : Maire, Président, etc. / (2) Rayez la mention inutile. / (3) Cochez la case

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

ENTRE :

L'Association des bibliothécaires de France (ABF), située au 31, rue de Chabrol, 75010 Paris/

Déclaration d'existence N° 11750251175 et N° SIRET 784 205 403 00 123 code APE 9499Z

Représentée par M. Xavier Galaup, agissant au nom et pour le compte de l'association en tant que

Présidente, **d'une part,**

ET :

La commune ou Communauté de communes de

Ou autre (association, entreprise.....).....

Adresse.....

N° SIRET.....

Représentée par son maire ou son président

Dûment habilité par délibération du conseil municipal ou communautaire du.....

Ou par le conseil d'administration du.....

D'autre part,

En application de la loi N 71.575 du 16 juillet 1971 et notamment de ses articles 4 et 14, il est convenu

ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet, nature, objectif

La formation professionnelle d'auxiliaire de bibliothèque de

(Nom et prénom de la personne)

Lié (e) par contrat de travail avec la bibliothèque de

Ou bénévole à la bibliothèque de

(Indiquer ici le nom de la bibliothèque ou de sa commune d'implantation dans le cas où l'établissement est situé dans une autre commune que celle de la communauté)

Sera assurée par l'Association des Bibliothécaires de France au site de

Situé à

Lieu du cours : (cf. programme joint).

ARTICLE 2 : Durée

Cette formation s'effectue sur une année scolaire duinclus, pour un total d'heures de cours de heures et d'un stage pratique de 35 heures.

ARTICLE 3 : Moyens

Cette formation est dispensée sous forme de cours et de travaux pratiques. Elle nécessite un exercice régulier dans une bibliothèque. Dans le cas de stagiaire bénévole :

La commune, la communauté de communes ou l'association de.....

s'engage à assurer le stagiaire en responsabilité civile dans son activité au sein de la bibliothèque.

ARTICLE 4 : Aménagement d'horaires accordé au stagiaire

L'employeur de s'engage à accorder les aménagements d'horaire nécessaires au stagiaire, pour suivre cette formation telle qu'elle est décrite à l'article 3 de la présente convention. Dans le cas de stagiaire bénévole :

La bibliothèque de s'engage à accueillir ce stagiaire à titre volontaire donc non rémunéré à raison deheures par semaine aux journées déterminées avec la commune selon un calendrier convenu.

ARTICLE 5 : Frais

Les droits d'inscription sont fixés à 1200 € comprenant les droits d'examen.

Le montant de la prise en charge par le signataire figure dans l'engagement de l'organisme payeur.

Toute formation commencée est due dans son intégralité.

ARTICLE 6 : Contrôle de l'assiduité

L'assiduité aux cours est obligatoire et validée par la signature d'une feuille de présence.

ARTICLE 7 : Sanction de la formation

Cette action de formation est sanctionnée par un examen écrit et oral (titre homologué par la Commission nationale de la certification professionnelle, en référence à l'arrêté du 10 avril 2010).Après réussite aux examens, le titre de l'ABF sera remis au stagiaire.

ARTICLE 8 : Litiges

En cas de litige, chaque partie désignera un expert en vue de mettre au point une solution transactionnelle. Les frais d'expertise seront partagés par moitié. Si le litige ne peut être réglé à l'amiable, le tribunal compétent statuera.

ARTICLE 9 : Durée de la convention

La convention est établie pour la durée de la formation et prend effet à partir de la notification par l'Association des bibliothécaires de France de la date du début des cours.

Fait à le , en deux exemplaires

Le Maire, Le Président

Pour le président de l'ABF

Le Président du groupe régional